

ESCOLIMBURG2020 (Infrax ESCO)

Province du Limbourg - Belgique

RESPONSABILITÉ	PUBLIQUE
Responsable du programme	Province du Limbourg/Infrax
Unité de mise en œuvre du programme	SSE Infrax
Modèle de mise en œuvre	Rapports contractuels directs
Services d'exploitation	Marketing Intégration Conseils financiers Financement Évaluation
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments) Efficacité énergétique (éclairage public) Énergies renouvelables
Ambitions/Objectifs	Mécanisme de marché
Bénéficiaires	Villes, municipalités, provinces
Mécanisme de financement	Fonds des services publics Établissements financiers Propriétaires fonciers Fonds d'investissements
Instruments financiers	Capitaux/Fonds propres Prêts Subventions Subventions aux entreprises publiques

Récapitulatif

ESCOLIMBURG2020 est un projet conjoint de la Province du Limbourg, d'Infrax (gestionnaire du réseau provincial de l'énergie) et de Dubolimburg, un institut de conseil provincial spécialisé dans les bâtiments durables. La SSE ESCOLIMBURG2020 vise à accélérer la rénovation énergétique des propriétés municipales afin d'atteindre plus rapidement la norme « presque zéro énergie » (NZE, ou Near Zero Energy) dans la Province et de contribuer à la réalisation des objectifs climatiques des 44 municipalités et de la Province.

Grâce à l'implication d'Infrax (SSE publique existante), créée en 2010, un ensemble de services énergétiques destinés à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments est proposé aux municipalités du Limbourg. Ce package comprend des services gratuits (télémétrie et contrôle, étude de faisabilité et registre d'énergie pour les propriétés), des services de consulting (incluant des

simulations dynamiques et des campagnes de mesure) et *in fine* la mise en œuvre du projet complet. Le projet ESCOLIMBURG2020 vise à soutenir, optimiser et développer les activités de la SSE. Les interventions proposées peuvent toucher n'importe quel aspect de la consommation énergétique : chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, énergie renouvelable, isolation ... Ces interventions ont par ailleurs la caractéristique d'être très ambitieuses (économies > 30 %, égales à 40 % en moyenne). La SSE identifie la solution optimale pour le bâtiment, en prenant en compte les délais de remboursement, les budgets disponibles ainsi que les exigences et les besoins de l'administration.

Pour aider les autorités locales à comprendre leur consommation d'énergie, ESCOLIMBURG2020 fournit (par l'intermédiaire de Dubolimborg et grâce à des discussions personnelles avec les décideurs politiques) un plan d'action en faveur des énergies durables (PAED) pour les différentes municipalités du Limbourg. Ce rapport contient des chiffres qui peuvent être utilisés pour assurer les mesures de suivi en vertu de la Convention des maires. Avec l'aide de cette mesure de suivi, la municipalité peut afficher, évaluer et vérifier les émissions de CO2 sur son territoire et voir l'impact des actions présentes dans le plan d'action municipal sur le climat.

La division SSE d'Infrac agit comme l'unité de mise en œuvre du programme ESCOLIMBURG2020.

L'initiative ESCOLIMBURG2020 est soutenue par le programme Énergie intelligente – Europe, grâce à l'aide du mécanisme MLEI-PDA (aide au développement de projet - mobilisation des investissements locaux pour l'énergie). En 3 ans, le projet est censé mobiliser 19,8 millions d'euros d'investissements pour l'énergie durable.

Le financement des mesures de rénovation énergétique est un élément clé du projet. Les municipalités peuvent opter pour un préfinancement par la SSE d'Infrac. Dans ce cas, l'investissement est remboursé par les économies réalisées dans les coûts d'énergie. Elles peuvent aussi choisir de s'autofinancer ou de contracter un emprunt bancaire par l'intermédiaire d'Infrac. ESCOLIMBURG2020 peut également identifier d'autres options et techniques de financement possibles grâce à une étude financière, par exemple la location financière, le soutien à l'investissement, les subventions, ou encore le Fonds pour le climat du Limbourg, qui est soutenu par les citoyens et les entreprises. Le Fonds pour le climat du Limbourg (Limburgs Klimaatfonds) est un fonds de capital coopératif créé le 30 janvier 2012 par le fonds d'investissement de LRM, la société pour le climat NUHMA et la société coopérative LIMCOOP, pour investir dans des projets respectueux de l'environnement. Les citoyens, les organisations et les entreprises peuvent en acquérir des actions, qui servent à accorder des prêts aux promoteurs de projets. Les profits du fonds sont redistribués parmi ses actionnaires. L'objectif est de fournir un rendement de 1 % au-dessus de celui d'un compte d'épargne classique.

Comment cela fonctionne-t-il ?

En collaboration avec le gouvernement local, Infrac examine les moyens de rendre les bâtiments municipaux ou provinciaux plus écoénergétiques. Infrac cherche la solution optimale et travaille pour maximiser les bénéfices du client.

Infrac suit une approche intégrée et se penche sur le bâtiment comme un concept global. Elle propose la solution optimale, compte tenu des délais de remboursement, des budgets disponibles et des exigences et des besoins de l'administration et de la population sur place.

Infrax utilise ses connaissances internes dans le domaine de l'ingénierie, du droit, de l'administration, du suivi des économies, de la coordination de projets, etc. Cette connaissance, qui est devenue un champ de spécialisation pour Infrax, n'est pas toujours disponible au niveau local, souvent en raison du temps nécessaire pour son acquisition. Infrax fait préparer tous les travaux nécessaires à son équipe interne (de la remise au point des systèmes de chauffage existants à une rénovation complète et totale de l'immeuble).

Tous les aspects de la consommation énergétique sont examinés (par ex. : chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, énergie renouvelable et isolation). Infrax fournit une solution complète : informations, conseils, coordination, suivi, mise en œuvre et financement.

Dans le cas d'un préfinancement d'une SSE, le gouvernement local rembourse les investissements versés dans les mesures d'efficacité énergétique avec ce qu'il économise sur les coûts énergétiques.

Infrax utilise des contrats-cadres avec des sociétés d'ingénierie spécialisées et des entrepreneurs dans chacun des domaines concernés.

Les objectifs d'ESCOLIMBURG sont les suivants :

- 19 837 230 € en investissements énergétiques.
- Minimum d'économies d'énergie visé de 30 % par bâtiment, avec une moyenne de 40 % du projet final.
- Réduction des émissions de GES de 50 000 tonnes et d'au moins 11 000 MWh/an d'économies d'énergie.
- 44 collectivités locales reçoivent une rénovation personnalisée et un plan d'action en faveur des énergies durables (PAED) pour leurs sites.
- Analyser, améliorer et dérouler le modèle SSE publique tout au long de la province du Limbourg

La SSE Infrax adopte une méthode en 7 étapes :

1. Étude de faisabilité
Sur la base d'un questionnaire et d'une visite du bâtiment, une étude de faisabilité comprenant une estimation des coûts et des économies finales est préparée. Cette étude de faisabilité est réalisée sans frais pour l'administration publique.
2. Étude détaillée
Une fois l'approbation du Conseil municipal obtenue, tous les points contenus dans l'étude de faisabilité font l'objet d'une discussion lors d'une réunion qui servira à poser les limites du champ d'application des travaux. Les ajustements nécessaires sont identifiés à cette occasion. Une fois que le champ d'application est approuvé, les conseillers techniques commencent à rédiger l'étude détaillée. Pour chaque point abordé, les spécifications, plans et listes de mesures nécessaires sont préparés. Cette phase est financée par la municipalité.
3. Appel d'offres
Les appels d'offres sont lancés auprès d'une liste d'entrepreneurs qualifiés. Cela permet également aux entrepreneurs locaux d'envoyer leurs devis. Ces entrepreneurs doivent être présélectionnés et classés en fonction du processus d'appels d'offres techniques, en prenant

en compte des critères techniques, opérationnels et financiers. Infrac a sélectionné des entrepreneurs pour chacun des types de travaux qui doivent généralement être entrepris dans ce genre de projets.

4. Adjudication

Après validation du rapport d'adjudication par le Comité de gestion de l'administration publique et d'Infrac, une réunion inaugurale se tient avec toutes les parties concernées.

5. Réalisation

Cette première réunion définit la date de début et le calendrier des travaux. Au cours de la phase de mise en œuvre, Infrac est également chargée de surveiller les sites de travail.

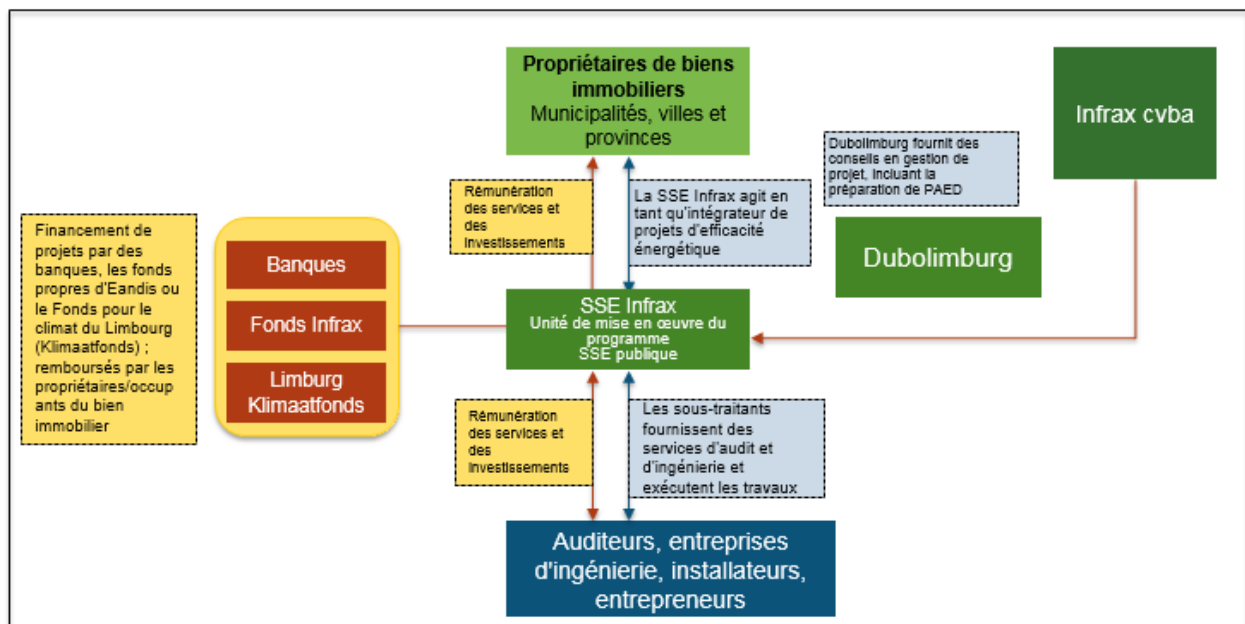
6. Réception définitive

Infrac est chargée d'inspecter les travaux finis afin qu'une réception provisoire puisse avoir lieu. Tous les problèmes potentiellement rencontrés sont identifiés et résolus en collaboration avec les parties impliquées. La réception définitive a lieu un an par la suite, après inspection.

7. Modalités financières

La municipalité ou la province finance l'investissement conformément à l'option financière choisie. L'investissement est financé sur le budget municipal ou provincial, par le biais d'un prêt standard ou grâce à un préfinancement avancé par Infrac (prêt d'une période maximale de 20 ans). En outre, Infrac propose de nouvelles options de financement qui seront identifiées lors de l'étude financière.

Fig. 1. Modèle financier et opérationnel



Unité de mise en œuvre du programme

La SSE Infrac (qui n'est pas une entité juridique distincte, mais un département interne), créée en 2010, est l'unité de mise en œuvre du programme ESCOLIMBURG2020.

L'unité fonctionne comme un négociant, un intégrateur de projet, un conseiller financier, un gestionnaire financier et un assesseur.

Ses activités principales comprennent :

- Définition de l'objectif global du client (via le PAED), identification des bâtiments, proposition du contrat SSE
- Études de faisabilité (gratuites) pour déterminer les économies d'énergie potentielles
- Études détaillées
- Appel d'offres pour la réalisation et la supervision des travaux
- Préfinancement ou accord de financement par le biais de banques
- Transfert des travaux et gestion de l'échéancier de remboursement
- Suivi et surveillance

La SSE Infrac propose 4 types d'options de financement :

- Préfinancement par Infrac
- Autofinancement par le client
- Prêts bancaires
- Limburgs Klimaatfonds (Fonds pour le climat du Limbourg)

En 2013, la SSE Infrac avait réalisé les investissements suivants :

- Nombre d'études de faisabilité : 217
- Montant pour les études de faisabilité : 6 006 000 €
- Nombre d'études détaillées : 76
- Montant correspondant aux études détaillées : 400 000 €
- Projets en cours : 4 417 659 €
- Projets menés à bien : 329 535 €
- TOTAL : 11 257 194
- But du programme : 19 M €

En 2014, Infrac avait déjà réalisé pour 2 M € de travaux, dans 9 municipalités, soit une économie d'énergie de 345 MWh et une réduction des émissions de CO2 de 72 tonnes.

En 2015, l'entité avait mené à bien 10 projets (985 MWh d'économies d'énergie et 207 tonnes de CO2 évitées).

La SSE Infrac emploie environ 8 personnes.

Structure juridique	SCRL (société coopérative à responsabilité limitée)
Description des actionnaires	Société de services publics
Fonds propres	N/A
Actionnaires	Infrac Limburg, Iveg, Infrac West, PBE, Riobra
Personnel dédié au	Modéré

programme	
Coût d'exploitation du programme	Modéré

Organisation et partenariats

Province du Limbourg

La province du Limbourg, située en Belgique, compte 835 505 habitants (selon le recensement du 1^{er} janvier 2010) et 44 communes. L'administration provinciale s'est fixée l'objectif ambitieux de devenir climatiquement neutre. Les municipalités sont d'importants partenaires sur lesquels repose le succès de cette entreprise. Par conséquent, la province, en sa qualité d'autorité chargée de l'assistance, a été désignée comme le « Coordinateur de la Convention », au sens des dispositions de la Convention des maires de 2010.

Limbourg a été la première province en Europe à réussir à persuader toutes ses municipalités de signer la Convention des maires le 30 novembre 2011.

Dubolimburg

Depuis 2009, Dubolimburg a défini des objectifs et fourni des conseils indépendants (sur mesure) au secteur de la construction, aux autorités locales et aux particuliers dans le domaine de la construction durable. Dubolimburg, en tant que centre d'assistance provincial, lance des campagnes de sensibilisation et d'information, conformément aux instructions de la Province du Limbourg.

Dubolimburg aide les villes et les municipalités à préparer et à mettre en œuvre leurs propres plans d'action climatique sur mesure, par exemple en les aidant à réaliser les mesures de référence relatives aux émissions de CO₂. Les missions clés dont Dubolimburg est responsable incluent l'autonomisation des projets de démonstration novateurs et la délivrance de conseils dans le cadre de projets urbains et de construction spécifiques, tant en ce qui concerne la rénovation que les constructions neuves. Les services fournis par Dubolimburg représentent une force motrice puissante pour les principales villes et municipalités travaillant avec la SSE Infrac.

Bénéficiaires

Bénéficiaires	Municipalités, villes et provinces
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments) Efficacité énergétique (éclairage public) Énergies renouvelables
Soutien opérationnel	Intégration de projets par le biais de l'unité de mise en œuvre du projet
Aide financière	Comptabilité énergétique gratuite, campagnes de mesures (incluant un service d'imagerie infrarouge des extérieurs des bâtiments) et audits énergétiques

Mécanisme de financement

Financement par l'Unité de mise en œuvre du programme	Aucune information disponible
--	-------------------------------

Financement des projets	Les projets sont financés par Infrac, par le biais de fonds propres ou de prêts bancaires
Mécanisme de financement	Fonds des services publics Établissements financiers Propriétaires fonciers Fonds d'investissements
Volume des fonds	N/A
Type de fonds	N/A
Sources des fonds	N/A
Instruments financiers	Capitaux/Fonds propres Prêts Subventions Subventions aux entreprises publiques

Résultats

En 2015, Infrac avait déjà investi 2 M € dans des projets d'économies d'énergie, soit 985 MWh économisés et 207 tonnes de CO2 évitées.

Aucune donnée n'est disponible sur les économies d'énergie globales potentielles, mais les projets parviennent généralement à des économies de l'ordre de 15 % à 40 %. Les délais de remboursement varient généralement de 2 à 15 ans.

Coordonnées

Infrac

Dirk Schreurs

Tél. : +32 (0)11 26 62 86

Portable : +32 (0)495 58 64 85

Dirk.Schreurs@infrac.be

www.infrac.be

Infrac cvba, Gouverneur Verwilghensingel 32, 3500 Hasselt

Siège social : Koning Albert II-laan 37, 1030 Brussel

Fiche d'information

Informations générales

Pays	Belgique
Modèle	ESCOLIMBURG2020
Date de création	2012

Description du modèle

Responsabilité	Publique
Responsable du programme	Province du Limbourg/Infrac
Unité de mise en œuvre du programme	SSE Infrac
Services d'exploitation	Marketing Intégration Conseils financiers Financement Évaluation
Modèle de mise en œuvre	Rapports contractuels directs
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments) Efficacité énergétique (éclairage public) Énergies renouvelables
Bénéficiaires	Municipalités, villes et provinces
Couverture géographique	Provincial/régional/local

Descriptif du mode financier

Financement du projet	Publique
Mécanisme de financement de projet	Fonds des services publics Établissements financiers Propriétaires fonciers Fonds d'investissements
Instruments financiers	Capitaux/Fonds propres Prêts Subventions Subventions aux entreprises publiques
Modèle de remboursement	N/A

Profil de risque du projet

Risque de performance	Propriétaires fonciers
Recours	N/A
Risque financier	Propriétaires fonciers

Exigences du modèle

Besoins en personnel	Modéré Moins de 10 ETP
Exigences en matière de capitaux propres ou de financement	Inconnu

Indicateurs clés du modèle

Volume d'investissement depuis la création	2 M €
Taille du projet (ou du portefeuille de projets)	Inconnu
Niveau d'économie d'énergie moyen	15 % - 40 %

Stade de développement

Stade de développement/de mise en œuvre	Croissance
Maturité du développement opérationnel	Croissance
Maturité du développement financier	Croissance

Qualifications

Niveau d'établissement	Quelques exemples
Potentiel de croissance	Vaste
Évolutivité du modèle	Faible
Reproductibilité du modèle	Modéré
Impact sur les comptes publics	Élevée

Sources

<http://www.infrax.be>

Coopenergy, Province du Limbourg, BE - « ESCOLIMBURG2020 »

Brochure ESCOLIMBURG2020, CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE ENSEMBLE (BUILDING A SUSTAINABLE FUTURE TOGETHER).

Patrick Boucneau et Nele Vandenreyt. ESCOLimburg2020 et fonds pour le climat du Limbourg, Neutralité climatique du Limbourg, Atelier de formation et de réseautage NETCOM – Managenergy, 10 octobre 2013.

Dirk Schreurs et Patrick Boucneau. Coopération pour la rénovation de bâtiments municipaux à Limbourg (B), Bruxelles, 8 octobre 2014 et 28 avril 2015.

Patrick Boucneau et Nele Vandenreyt. Du PAED aux ... investissements réels dans les bâtiments municipaux.

Régimes des SSE publiques : POSIT'IF (FR), ESCOLIMBURG (BE), ESCOSC (NL).